

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CUSSET - 0301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 21/11/2025 - 4827 - 1997 B 00134 - 413 928 268 - A VOS MARQUES
COMMUNICATION

1. BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise A VOS MARQUES COMMUNICATION - SIREN : 413928268						Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois 18						Durée de l'exercice précédent 12	
						Exercice N clos le 31/12/2024	
ACTIF						Brut 1	Amortissements-Provisions 2
							Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010	6 098	012	0	6 098	
	Immobilisations incorporelles - Autres	014	0	016	0	0	
	Immobilisations corporelles	028	143 304	030	89 229	54 075	
	Immobilisations financières (1)	040	4 500	042	0	4 500	
	TOTAL I (5)	044	153 902	048	89 229	64 673	
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050	34 015	052	0	34 015	
	Stocks marchandises	060	0	062	0	0	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	0	066	0	0	
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068	84 449	070	0	84 449	
	Créances autres (3)	072	6 588	074	0	6 588	
	Valeurs mobilières de placement	080	0	082	0	0	
	Disponibilités	084	12 378	086	0	12 378	
Charges constatées d'avance	092	2 458	094	0	2 458		
TOTAL II	096	139 889	098	0	139 889		
TOTAL GENERAL (I + II)						110	293 790
						112	89 229
PASSIF						Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel			120		18 000	
	Ecart de réévaluation			124		0	
	Réserve légale			126		1 800	
	Réserves réglementées			130		0	
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...	131	0	132		67 112	
	Report à nouveau			134		0	
	Résultat de l'exercice			136		14 790	
	Subventions d'investissement			137		0	
	Provisions réglementées			140		0	
	TOTAL I			142		101 701	
Provisions pour risques et charges						TOTAL II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		52 459	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		0	
	Fournisseurs et comptes rattachés			166		22 899	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169	2 953	172		16 552	
	Comptes courants d'associés			173		6 128	
	Autres dettes			175		4 822	
	Produits constatés d'avance			174		0	
TOTAL III			176		102 860		
TOTAL GENERAL (I + II + III)						180	204 561
REMOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	0	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	20 083	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	0	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	6 375	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	0	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	0	

A Vos Marques
Communication Société à
Responsabilité Limitée au
capital de 18 000 EUROS
Siège social : Le Bourg
SAULCET (Allier)

R.C.S. CUSSET B 413928268

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

Cher associé,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis à votre approbation.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, résumant les principaux comptes de bilan.

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 en €	Exercice clos le 30/06/2023 en €	Ecart
Immobilisations incorporelles	6 098	6 098	Écart non significatif : il n'est pas cohérent de comparer deux bilans de périodicité différente.
Immobilisations corporelles	54 075	68 415	
Immobilisations financières	4 500	4 500	
ACTIF IMMOBILISE	64 673	79 013	
Stocks et en-cours	34 015	30 567	
Créances diverses	91 037	118 286	
Disponibilités	12 378	4 906	
ACTIF CIRCULANT	137 430	153 759	
Comptes de régularisation	2 458	3 009	
TOTAL DE L'ACTIF	204 561	235 781	

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 en €	Exercice clos le 30/06/2023 en €	Ecart
Capital social	18 000	18 000	Écart non significatif : il n'est pas cohérent de comparer deux bilans de périodicité différente.
Réserve légale	1 800	1 800	
Autres réserves	67 112	54 550	
RESULTAT DE L'EXERCICE	14 790	12 561	
Subventions d'investissement	0	0	
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	101 701	86 912	
Provisions			
Dettes	102 860	148 869	
Comptes de régularisation	0	0	
TOTAL DU PASSIF	204 561	235 781	

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat.

	Montants Exercice 23/24 en €	Montants Exercice 22/23 en €	Ecart
Chiffre d'affaires net	465 685	322 239	Écart non significatif : il n'est pas cohérent de comparer deux bilans de périodicité différente.
Achats marchandises	3 241	1 708	
Variation stock/en cours march.	0	0	
Achats matières premières	147 031	109 225	
Variation stock mat. premières	-3 448	-8 432	
Autres achats et ch. externes	170 520	121 053	
Production immobilisée	0	21 684	
VALEUR AJOUTEE	148 341	98 138	
Subventions d'exploitation	0	0	

Chiffres
2023
pour
rappel.

Impôts et taxes et assimilés	6 194	2 582	Écarts non significatifs : il n'est pas cohérent de comparer deux bilans de périodicité différente.
Charges de personnel	100 985	64 450	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	41 162	31 107	
Reprise/amort/dép. Trf ch.	4 504	537	
Autres produits	21	9	
Dotations amort. & dép.	20 715	9 182	
Autres charges	6 502	7 952	
RESULTAT D'EXPLOITATION	18 470	14 519	
Résultat financier	-3 517	1 892	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	14 954	12 627	
Résultat exceptionnel	1 778	-65	
Impôts sur les bénéfices	1 942	0	
RESULTAT NET COMPTABLE	14 790	12 561	

Chiffres
2023
pour
rappel.

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de cet exercice se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 465 685 euros.

La déduction des coûts d'achat des marchandises vendues et des matières premières permet de dégager une marge brute de 131 895 euros, représentant 39.00 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Les frais de personnel, y compris les charges sociales s'élèvent à 100 985 euros pour l'exercice.

Il a été procédé à des dotations aux amortissements pour 20 715 euros et des dotations aux dépréciations des créances pour 0 €.

Le résultat d'exploitation ressort à 18 470 euros, représentant 4.00 % du chiffre d'affaires.

Le résultat financier, ressort à – 3 517 euros pour l'exercice et laisse apparaître un résultat courant avant impôt de 14 954 euros.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de 1 778 euro pour l'exercice. L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à la somme de 1 942 euro.

Compte-tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un bénéfice net comptable après impôt de 14 790 euros, soit environ 3.00 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir :

S'agissant de notre vingt septième exercice, l'entreprise est en vente. Si cette dernière ne s'effectue pas, la société sera mise en liquidation pour un départ en retraite de son gérant au 31/10/2026.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

A noter que du fait du processus de vente engagé, un protocole de vente étant en cours, c'est la raison pour laquelle, le gérant a modifié la durée de l'exercice comptable. Ce dernier est passé de 12 à 18 mois et ce, en accord avec l'administration fiscale.

Activité de la société en matière de recherche et développement :

L'objet même de notre société fait que nous n'avons rien à signaler à ce titre.

Proposition d'affectation du résultat :

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 14 789.62 euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- Autres réserves	14 789.62 €
-------------------	-------------

Rappel des dividendes antérieurement distribués :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivants :

<u>EXERCICE</u>	<u>DIVIDENDES</u>
30/06/21	0 €
30/06/22	0 €
30/06/23	0 €

Dépenses non déductibles fiscalement :

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Conclusion :

Nous espérons que les dispositions qui vous sont proposées recevront votre agrément, et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérance, pour l'exercice clos le 31/12/2024.

LA GÉRANCE



A Vos Marques Communication
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 18 000 EUROS
Siège social : Le Bourg
SAULCET (Allier)

R.C.S. CUSSET B 413928268

**RAPPORT SPÉCIAL DE LA GÉRANCE SUR LES OPÉRATIONS VISÉES
PAR L'ARTICLE L.223-19 DU NOUVEAU CODE DE COMMERCE**

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

Cher associé,

En application des dispositions des articles L123-19 du nouveau Code de Commerce, nous portons ci-après à votre connaissance les opérations ou conventions visées aux dits articles, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice clos le 31/12/2024, entre la société et les personnes suivantes :

Notre société a versé à la SCI BIAM pour l'exercice écoulé, un loyer au titre de la location d'un magasin avec remise attenante et d'un hangar pour un montant annuel HT de 9 000.00 euros ; ainsi qu'un montant de 2 001.00 euros relatif à la taxe foncière correspondante.

Monsieur Bernard LOPEZ a perçu une somme de 1 742.50 euros en remboursement de ses frais kilométriques engagés pour l'activité de notre société.

Les charges sociales obligatoires de Monsieur Bernard LOPEZ sont prises en charge par notre société pour un montant de 1 799.00 euros et à hauteur de 1 019.00 euros au titre de la contribution sociale généralisée. Les charges sociales facultatives de Monsieur Bernard LOPEZ sont prises en charge par notre société pour un montant de 2 070.50 euros.

La rémunération versée à Monsieur LOPEZ par la société au titre de la rémunération de sa gérance s'élève à 6 000 euros.

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées.

LA GÉRANCE



A Vos Marques Communication
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 18 000 EUROS
Siège social : Le Bourg
SAULCET (Allier)

R.C.S. CUSSET B 413928268

PROCÈS VERBAL ANNUEL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 15/03/25

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le 15 mars à Saulcet,

Monsieur Bernard LOPEZ gérant et associé unique demeurant 4, Place de l'Eglise, SAULCET (Allier).

Après avoir exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant, l'associé unique a établi et arrêté les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 :

- Le rapport sur la gestion dudit exercice,
- Le rapport sur les conventions visées aux articles L.123-9 du nouveau Code de Commerce

Il a également pris les décisions suivantes ayant pour objet l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024, l'approbation des conventions conclues dans le cadre des articles L.123-9 du nouveau Code de Commerce, la constatation et l'affectation du résultat.

L'associé unique rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024,
- Quitus à la gérance,
- Affectation des résultats,
- Conventions visées aux articles L.123-9 du nouveau Code de Commerce,
- Questions diverses.

L'associé unique prend les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION :

L'associé unique, approuve l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 comprenant le compte de résultat, le bilan et l'annexe tels qu'ils ont été établis par lui en sa qualité de gérant, faisant ressortir un bénéfice de 14 789.62 euros ; ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION :

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 14 789.62 euros, de la manière suivante :

- Autres réserves	14 789.62 €
-------------------	-------------

TROISIEME DECISION :

L'associé unique a établi un rapport sur les conventions visées aux articles L.123-98 du nouveau Code de Commerce ; il ne peut, du fait de son statut d'associé unique, se prononcer sur l'approbation de ces conventions passées entre lui et la société.

QUATRIEME DECISION :

L'associé unique prend acte de ce que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles fiscalement, au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

CINQUIEME DECISION :

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 Bis du Code général des Impôts prend acte de ce que les sommes distribuées à titre des dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivants :

<u>EXERCICE</u>	<u>DIVIDENDES</u>
30/06/21	0 €
30/06/22	0 €
30/06/23	0 €

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique.

Bernard LOPEZ

